Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 73 (1922)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans un bas-fond qui semblait à l'abri de n'importe quel courant d'air. Le vent a dû y tomber de haut en bas, profitant sans doute d'un de ces vacuums dans l'atmosphère, constatés par les aviateurs.

Cette abondance de bois à exploiter est plutôt inopportune. En présence de la mévente des bois — à l'exception de la belle menuiserie (bois du Risoud) — les communes et l'Etat avaient diminué les quantités mises sur le marché. Et voici les possibilités de nouveau dépassées d'une belle marge. Il a fallu être coulant, très coulant pour les prix; les ventes du bois de charpente se font à des prix inférieurs à ceux d'avant-guerre.

Seuls les bûcherons y trouvent leur compte. Cette honorable corporation était menacée de chômage, tout comme d'autres catégories de travailleurs! Voici la situation rétablie. Non seulement il y a du bois à exploiter, c'est-à-dire du pain sur la planche: mais vu les conditions atmosphériques tout à fait exceptionnelles, c'est-à-dire pas trace de neige sur le parterre des bois, le façonnage des chablis peut se faire très facilement. Déjà les chemins retentissent du joyeux grelot des voituriers et sur les places de dépôt c'est l'accumulation des billes et pièces comme aux meilleurs jours. Un bon point aux marchands de bois qui, malgré la crise intense et sans trop se faire tirer l'oreille, nous débarrassent de ces produits intempestifs. Leur prudence à délier les cordons de la bourse est bien compréhensible.

Brassus, en décembre 1921.

P. S. A notre connaissance, la bise des 9 et 10 novembre n'a pas sévi ailleurs avec autant de violence. Il paraîtrait donc que ce fut dans les couches supérieures de l'atmosphère, c'est-à-dire à 1000 m d'altitude environ, que le courant a acquis le plus d'intensité.

# BIBLIOGRAPHIE.

L'Agenda forestier pour 1922, publié par la Société vaudoise des forestiers, chez Fr. Haeschel-Dufey, libraire, à Lausanne. Prix: fr. 2,75.

Nous avons analysé longuement, l'an dernier, l'Agenda forestier pour 1921 qui avait subi alors une revision assez considérable. Après avoir dit notre satisfaction des modifications introduites, suppressions aussi bien qu'adjonctions, nous avions pris la liberté d'émettre quelques vœux au sujet de l'édition suivante. Nous avons le plaisir de constater que les rédacteurs de la présente édition ont eu l'amabilité d'en tenir compte. Qu'ils en soient remerciés.

Sur un point toutefois, l'innovation introduite ne correspond pas tout à fait au désir que nous avions cru devoir exprimer. Nous avions demandé qu'à la "protection des forêts" contre les insectes, on indiquât ceux-ci par leur nom français en ajoutant, entre parenthèse, la désignation latine correspondante. On a fait le contraire, en réservant pour la parenthèse le nom français. La question n'est évidemment pas d'importance, mais nous persistons à croire que, pour un agenda, le contraire eût été préférable, une telle publication étant

destinée essentiellement à des lecteurs qui ignorent le latin. C'eût, au reste, été conforme au mode de faire admis aux chapitres précédents (botanique et zoologie). Et, puisque nous voilà arrivé à la botanique, pourquoi appeler en français l'Agaricus melleus L. (page 104) l'alimache, traduction superflue du terme allemand Hallimasch, puisqu'existe le nom bien français d'agaric mielleux? Dans le même chapitre, nous lisons (page 81), à propos du pin Weymouth, que cette essence croît essentiellement dans les sols humides. Ne serait-il pas plus exact de dire: sols frais et humides?

Une coquille typographique fait appeler, en latin, le campagnol roux Arvicola glaredus, Schreb. C'est A. glareolus, Schreb. qu'il faut lire.

A la bibliographie forestière, nous constatons une omission regrettable. Nous n'y voyons pas figurer le beau livre de M. le D' Fankhauser, Guide pratique de sylviculture, si bien traduit en français par M. Petitmermet. Notre littérature forestière n'a pas souvent à annoncer un important nouvel ouvrage de cette valeur. Ou bien, serions-nous devenus modestes au point de penser que mieux vaut s'effacer? Ce serait exagérer.

Papier et impression de cette nouvelle édition de l'agenda de la "Vaudoise" sont bons. Et nous souhaitons aux éditeurs, que cette publication indispensable aux forestiers, et dont le titre en blanc claironne si joyeusement sur la couverture au vert clair, ait plus de succès encore que les précédentes éditions. Ce serait la juste récompense d'efforts très méritoires. H. Badoux.

Direction générale des eaux et forêts au Ministère de l'agriculture de France.

Les forêts de Savoie, par *P. Mougin*, conservateur des eaux et forêts. (Extrait des *Annales*, fascicules 48 et 49.) Un volume grand in-8°, de 776 pages, avec 5 planches phototypiques, hors texte; annexes: 6 cartes forestières de la Savoie au ½00,000. — Paris, Imprimerie nationale, 1919.

L'auteur de cette monumentale monographie des forêts de la Savoie, devenu aujourd'hui inspecteur général des eaux et forêts de France, n'est pas un inconnu du public suisse. Ses travaux dans le domaine de la météorologie, de la glaciologie et de la défense contre les torrents et les avalanches ont si bien attiré l'attention de nos savants que la Société helvétique des sciences naturelles lui a décerné, en 1921, le titre de membre d'honneur. Et, en 1915, nous avons analysé ici même sa remarquable étude sur les torrents de la Savoie, parue en 1914, un livre formidable de 1251 pages, richement illustré. M. Mougin a fonctionné comme agent forestier en Savoie pendant de nombreuses années; il y a déployé la plus intense activité, dont le souvenir est resté bien vivant chez beaucoup de ses anciens camarades suisses.

M Mougin était préparé mieux que personne pour mener à chef ce travail de longue haleine, difficile autant qu'attachant, qu'est la monographie forestière d'un pays. Dans les forêts de la Savoie — il faut entendre par là les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, soit une étendue totale de 1.078.400 ha — M. Mougin s'est proposé d'exposer surtout leur histoire. Il nous montre par le menu la diminution progressive, au cours des âges, de l'étendue et de la densité des massifs. Etude ardue, tout spécialement par le fait que ces contrées ont souvent changé de maître.

La Savoie a été originairement fort boisée. Son nom même de Sapaudia, pays des sapins, indique suffisamment l'importance et la nature des massifs que l'on y rencontrait à l'époque gallo-romaine. Mais les actes législatifs forestiers manquent presque entièrement dans ce pays avant le 18° siècle. Les forêts, laissées à la discrétion des propriétaires ou des administrations locales ou régionales jusqu'à la création du royaume de Sardaigne, n'ont été l'objet de mesures générales que depuis 1729. L'autorité royale se préoccupa de réglementer les coupes, tout au moins en Tarentaise. En 1760, est créé le premier service de gestion forestière. La Révolution française balaya toutes les institutions sardes et, pendant six ans, toutes les forêts savoisiennes demeurèrent à l'abandon. Les massifs furent soumis au pillage. Ce ne fut qu'en l'an VI que des agents forestiers français vinrent gérer les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics, suivant les règles de la fameuse ordonnance de 1669.

La période consulaire et impériale marqua un temps d'arrêt dans la course à la ruine. La chute de l'Empire amena de nouvelles dévastations. Elles furent telles que le gouvernement sarde, qui avait décidé de supprimer toute l'administration forestière, fit maintenir en fonctions les agents forestiers d'origine savoyarde. Après sept ans d'incertitudes, d'hésitations, fut promulgué un véritable code forestier (1822). Mais, dès l'apparition de ces Lettres patentes, des atténuations y furent apportées. Le personnel technique trop peu nombreux, insuffisamment rémunéré, fut diminué encore en 1833, ce qui acheva la débâcle.

Sous l'assaut des appétits, les forêts des communes s'émiettèrent; les forêts royales furent vendues sauf une. Les inspecteurs forestiers pour la plupart, non seulement ne réagissaient pas, mais prêtaient les mains au dépouillement des communes. Les désastres causés par les grandes inondations de 1852, 1856, 1859 ont été la conséquence directe de tant d'abus. Les forêts savoisiennes étaient alors parvenues au dernier degré de la décadence. Si bien qu'en 1861, dans le département de la Savoie, les bois communaux n'ont fourni en moyenne que 1,16 fr. par ha.

L'annexion de la Savoie par la France, en 1860, les sauva d'une ruine complète.

Dès lors l'installation d'un personnel instruit, en nombre suffisant, l'application ferme du Code forestier français ont permis de remonter la pente. Les renseignements de statistique que contient l'exposé des actes accomplis dans le demi-siècle écoulé de 1860 à 1910 font nettement ressortir l'effort ininterrompu, souvent heureux, du service forestier dans les forêts nationales et communales.

Et, nous dit l'auteur, si les résultats déjà acquis sont importants, ils sont cependant incomplets. Dans la conclusion à laquelle nous avons emprunté les renseignements ci-dessus, M. Mougin esquisse le programme des travaux qui longtemps encore occupera l'activité des forestiers de l'avenir: l'enrichissement des massifs, l'établissement de voies de dévestiture, l'achèvement des travaux d'extinction des torrents et de correction des avalanches, etc.

La matière de ce livre extraordinairement riche en renseignements divers est divisée très judicieusement. Mieux que de longues phrases, un aperçu de la table des matières en montrera l'heureuse disposition. Première partie (Renseignements généraux): Généralités; les essences forestières; les forêts, leur répartition: pages 1—55.

Seconde partie (Histoire des forêts de Savoie):

Première période (jusqu'en 1729).

Deuxième " (sous la monarchie sarde, 1729-1792).

Troisième , (sous la révolution et l'empire, 1792-1815).

Quatrième " (sous le régime sarde contemporain, 1815-1860).

Cinquième , (depuis l'annexion à la France, 1860-1914).

Pour montrer la manière de procéder de l'auteur, voyons comment il traite son sujet. Choisissons pour cela la deuxième période.

Il subdivise celle-ci en 5 chapitres (pages 99-192) qui sont:

Chapitre I. La législation forestière sarde.

- " II. La gestion forestière.
- " III. Commerce des bois.
- " IV. " " " (suite).
  - V. Politique forestière.

Voyons enfin le détail d'un de ces chapitres. Prenons pour cela l'un des plus courts, le chapitre I. On y trouve:

Section I. Législation forestière générale.

- § 1. Royales constitutions du 11 juillet 1729. Billet royal du 21 novembre 1731.
- § 2. Royales constitutions de 1770.

Lettres patentes du 18 mai 1771; manifeste du Sénat de 1771.

Section II. Législation forestière spéciale à la Tarentaise.

- § 1. Lettres patentes du 22 décembre 1739.
- § 2. Edit et règlement du 2 mai 1760.

C'est dire quel ordre minutieux a présidé à l'élaboration de ce vaste ouvrage et combien facilement, malgré l'énormité des documents rassemblés, le lecteur s'y reconnaît. On retrouve la lumineuse clarté, l'amour de l'ordre et la simplicité élégante de l'exposition qui sont un des traits du génie français. Il procède de la manière des meilleurs auteurs forestiers de la France. Il honore hautement l'administration forestière de ce pays dont M. Mougin est un des brillants représentants.

A peine osons-nous, en face du labeur énorme que représente la rédaction d'un tel ouvrage et de tant de dévouement, risquer une critique. L'auteur cependant nous y invite quand il veut bien nous écrire que son ouvrage "renferme bien des imperfections". Pour ma part, je n'en ai trouvé qu'une qu'il me permettra de lui signaler. Peccadille, en réalité, dans une publication qui est avant tout historique. Mais il nous paraît que l'auteur est insuffisamment documenté sur les ennemis, du règne animal, des essences forestières de la Savoie. On est surpris de quelques confusions telles que: le capricorne pour le sirex géant (page 35), la teigne du mélèze pour la pyrale grise (page 36); ou d'omissions qui lui font dire que les ennemis des graines de l'arolle sont l'écureuil et les rats, sans citer le casse-noix ou les pics qui sont, en général, bien plus redoutables. S'il est admissible que les bostryches B. laricis, stenographus et lineatus causent des dégâts aux pins sylvestres savoisiens, n'est-il pas

probable que l'hylésine, si commun dans l'aire de distribution naturelle du pin, soit beaucoup plus redoutable encore. Est-il admissible de citer parmi les hôtes du mélèze le bostryche curvidenté, qui vit exclusivement sur le sapin? — Parmi les ennemis végétaux de l'épicéa, l'auteur mentionne avec raison que le gui est fort rare. Il l'est à tel point qu'on ne saurait le considérer comme un ennemi digne de mention. Par contre, l'agaric mielleux, le tramete radiciperde qui causent la pourriture des racines et du pied du fût, ou encore l'herpotrichie noire, qui rend si aléatoires les plantations de l'épicéa en montagne, voilà des ennemis bien autrement dangereux et dont l'omission ne laisse pas de surprendre.

Il vaudrait la peine, lors d'une réédition de l'ouvrage, de mieux vérifier ces indications des ennemis animaux et végétaux des essences savoisiennes.

En 1738, la surface totale des forêts de la Savoie était de 287.934 ha; elle est aujourd'hui de 239.021 ha. Alors les forêts du domaine royal constituaient le 0,17 % de la surface boisée totale. Aujourd'hui, l'étendue de celles appartenant à l'Etat est égale au 2,33 % de celle-ci. Quant à la proportion des forêts particulières, elle n'a presque pas varié (42,2 % en 1738; 43,1 % en 1910).

L'auteur a étudié avec une patience admirable le détail de ces modifications du taux de boisement pour chaque catégorie de boisés. Il en a condensé les résultats dans 6 cartes au 1/200,000, annexées au volume dans un portefeuille spécial; ces cartes sont d'une exécution irréprochable.

Ainsi comprise, la monographie des forêts de la Savoie est un vrai monument élevé à celles-ci. Et nous doutons qu'il existe au monde pareille monographie aussi complète et si digne de provoquer l'admiration. Quoiqu'il en soit, nous nous sentons pressé d'adresser à l'auteur, qui a écrit son ouvrage sous le coup de la perte d'un fils mort pour la patrie, l'expression de notre émerveillement et l'hommage de notre gratitude respectueuse.

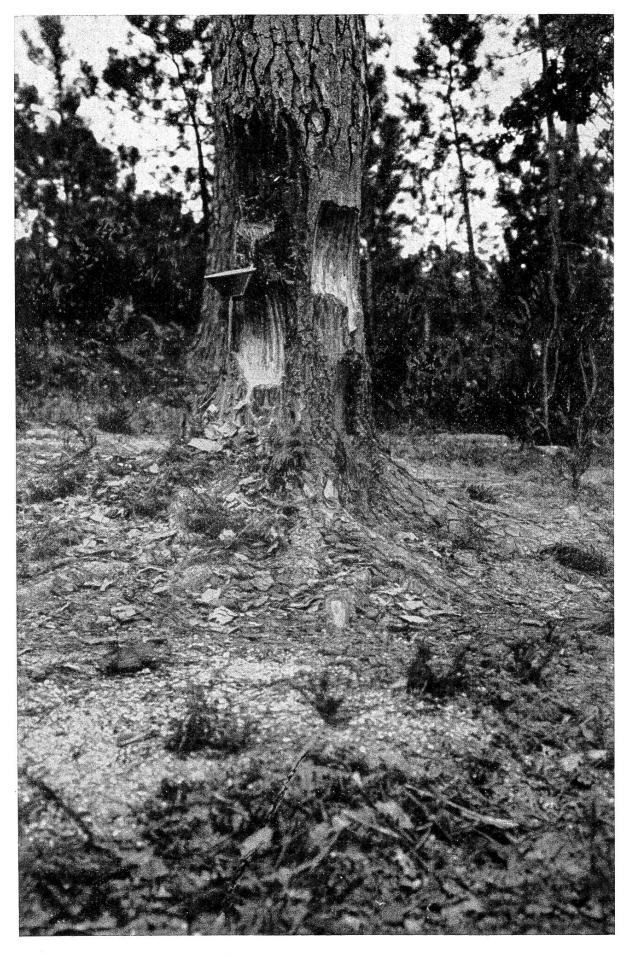
Et une fois encore, nous voudrions signaler à nos jeunes collègues forestiers ce nouveau monument de l'érudition française, avec le secret espoir qu'il puisse susciter en Suisse de pareilles études. De tels travaux sont longs et coûteuse leur publication. Nous ne l'ignorons pas. Et, sans doute, est-ce une des raisons pour lesquelles rares sont ceux qui, chez nous, peuvent s'y adonner.

Nos autorités fédérales qui subventionnent des publications très coûteuses sur la distribution des plantes ligneuses, sur quelques ravageurs des forêts, ne pourraient-elles pas destiner quelques-uns de leurs deniers à des travaux historiques? Elles seraient bien inspirées de suivre à cet égard l'exemple que nous donne la France, où, dès longtemps, on a su en reconnaître la haute utilité.

H. Badoux.

#### 

Aufsätze: Karl Kasthofers erstes Werk. — Die Arven-Lärchenbestände im Unteraartal. — Vereinsangelegenheiten: Auszug aus dem Protokoll der Sitzung vom 21. Oktober 1921 in Zürich. — Mitteilung des Kassieramts. — Studienplanreform an der Forstabteilung der E. T. H. — Mitteilungen: Professor Rudolf Pulfer †. — Duftbruch im November/Dezember 1921. — Meteorologischer Monatsbericht. — Jagdpacht- und Walderträge im Kanton Aargau. — Forstliche Nachrichten. — Bücheranzeigen.



Phot. H. Grossmann

Exploitation de la résine sur le pin maritime, dans une forêt privée portugaise